

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 25 septembre 2017

DELIBERATION n°2017-49

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 15 septembre 2017.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 3 juillet 2017.

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 3 juillet 2017.


Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions	0
Votes exprimés	28
Pour :	28
Contre	0

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 3 juillet 2017.

Fait à Tours, le 28 SEP. 2017
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

02 OCT. 2017

Transmise au recteur le :

02 OCT. 2017

Direction des affaires juridiques

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 3 juillet 2017**

Membres présents

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Anne Duittoz ; M. Emmanuel Néron ; Mme Claude Ophèle ; M. Philippe Prévost ; Mme Pascale Reverdiau ; M. Philippe Roingeard ; M. Stéphane Servais ;
Me Chantal Barin-Le Guellec ; Mme Christelle Dutilleul ; M. Jean Fabbri ; Mme Mathilde Galepois ;
M. Benjamin Lavergne ; M. Kilian Raschel ;
M. Pascal Meichel ; Mme Emily Rosenfeld ; Mme Juliette Rousseau ; Mme Dominique Vaillant ; M. Benoit Wolf ;
M. Bastien Collinot ;
M. Jean-Patrick Gille ; M. Sébastien Lambert.

Ont donné procuration

Mme Catherine Belzung à M. Philippe Roingeard ; M. David Fiala à M. Emmanuel Néron ; M. Clovis Tauber à M. Kilian Raschel ; M. Emmanuel Thibault à Mme Emily Rosenfeld ; M. Benjamin Caquet à M. Bastien Collinot ; M. Alexandre Chas et M. Emmanuel Hervé à M. Philippe Vendrix ; Mme Catherine Beaumont à M. Philippe Roingeard ;

En cours de séance, Mme Catherine de Colbert à Mme Claude Ophèle et Mme Juliette Rousseau à M. Jean Fabbri.

Excusés

M. Jean-Gérard Paumier.

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile Goï, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; M. Marc Desmet, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Martine Pelletier, vice-présidente chargée de la culture ; M. Thomas Thuillier, vice-président chargé de la vie universitaire ; M. Eric-Alain Zoukova, vice-président chargé des finances ; Mme Concetta Pennuto, chargée de mission égalité, diversité et handicap ; M. Alain Botton, directeur général des services ; Mme Nicole Bodet-Cassereau, agent comptable ; M. Jérôme Barrère, directeur des affaires juridiques ; M. Christophe Chasseguet, directeur de cabinet du président ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Mme Sandrine Dallet-Choisy, directrice de l'UFR sciences et techniques ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raigneaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1.1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 3 avril 2017

Le compte rendu est approuvé par la délibération n°2017-28 (unanimité).

1.2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 29 mai 2017

Le compte rendu est approuvé par la délibération n°2017-29 (unanimité).

2. Informations générales

2.1. Cadre de travail des infirmiers

Suite à une question diverse, il est précisé que le cadre de travail des infirmiers a bien fait l'objet d'un examen par le comité technique lors de sa séance du 23 septembre 2016 (adoption à l'unanimité) mais ne nécessitait pas le passage en CHSCT.

2.2. Vice-Président à la vie étudiante

Le Président informe le conseil que Thomas Thuillier, vice-président chargé de la vie étudiante, a souhaité être déchargé de sa mission de vice-président pour pouvoir terminer sa thèse. Il sera par ailleurs ATER l'an prochain. Pascal Raoult, professeur d'EPS au SUAPS, sera proposé pour le remplacer au conseil d'administration de septembre prochain.

2.3. Ecoles doctorales

Les projets d'écoles doctorales ont été déposés à l'HCERES dans un calendrier décalé en raison de la sortie de la COMUE Léonard de Vinci. Cinq écoles doctorales ont été proposées à l'accréditation : deux portées par Tours, deux par Orléans et une par l'INSA Centre-Val-de-Loire. Les futurs directeurs ont été désignés par les filières.

2.4. Communication

Les travaux pour la refonte de la charte graphique et du site internet avancent. A la rentrée, une nouvelle identité, validée par un groupe de 50 spécialistes de la communication de l'Université, sera présentée.

M. Jean Fabbri interroge sur l'identité de nom de l'université : François Rabelais fait sens pour son ancrage régional, et la large palette de savoirs qu'il illustre. Notre université, les recherches qui y sont menées et ses spécificités d'enseignement sont attachées à ce nom.

2.5. Calendrier institutionnel

Le calendrier des différents conseils, commissions et instances de l'année universitaire 2017-2018 est fourni aux membres du conseil. L'attention est attirée sur le fait qu'un conseil d'administration, consacré au dossier d'accréditation (offre de formation), est prévu dès le 4 septembre 2017.

3. Affaires financières

3.1. Budget rectificatif n°1

Le budget rectificatif vise à opérer un travail de maîtrise budgétaire, en particulier sur les restes à payer, de manière à améliorer la sincérité budgétaire pour réduire la hausse des ouvertures de crédits au BR1, dont l'essentiel était annulé en fin d'année lors des exercices précédents (ce qui avait été relevé par la tutelle).

Ce BR1 augmente les autorisations d'engagements (AE) de 7572 800 € pour un montant global après BR1 de 226 154 575 €. Les crédits de paiement (CP) sont majorés de 4 583 357 € pour amener leur montant global après BR1 à 209 708 153 €, contre 222 113 592 € l'an passé. Les crédits ouverts intègrent un reste à payer de 3 119 998 € et un reste à encaisser de 2 368 600 € (montant encaissé au 1er trimestre 2017).

Les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" par la voix de Jean Fabbri, avaient demandé que l'augmentation en décembre de la SCSP (décidée pour faire face à la hausse du nombre d'étudiants en Licence) soit intégrée aux recettes, c'est maintenant fait, mais ils rappellent que le président

s'était engagé à utiliser ces fonds - pour une large part - pour les composantes qui sont les plus impactées par l'augmentation des effectifs. Il n'en est rien : c'est encore avant tout les services centraux qui en bénéficient. Cela justifie un appel à l'abstention.

Le budget rectificatif n°1 est approuvé par la délibération n°2017-30 (unanimité et 3 abstentions).

3.2. Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape essentielle dans la construction du budget qui doit permettre de choisir les grandes orientations pour le budget initial 2018. La commission des moyens du 30 juin 2017 s'est réunie pour proposer au CA des orientations budgétaires afin de préparer le budget initial 2018.

Les principales orientations, présentées à l'aide d'un diaporama, sont les suivantes :

Propositions de dépenses par politique

– Politique de la FORMATION :

- Soutien à l'innovation pédagogique
- Accompagner les projets et actions en lien avec la vie étudiante et la vie des campus
- dégager des marges de manœuvre pour faire face aux coûts induits par la démographie étudiante

– Politique de la RECHERCHE :

- Poursuivre le soutien aux équipes de recherche : majoration de l'enveloppe pour la commission recherche de 5% pour parvenir au +10%

– Politique du PERSONNEL:

- Développer l'action sociale pour le personnel
 - Enveloppe actuelle d'actions majorée de 20 K€
 - Définir un régime indemnitaire performant: 175 K€
- Stratégie globale « PLAN VERT » pour la biodiversité

- Ressource pour achever l'élaboration du plan : 40 K€

– Politique de L'IMMOBILIER 72 40K€ (5 213 K€ en charge nette) :

- opérations CPER ; Programme MES / ADAPT-GN8
- Achèvement audit de maintenance des bâtiments : 201K€

Propositions pour l'équilibre budgétaire

EQUILIBRE BUDGETAIRE:

- Depuis la GBCP il vise le solde budgétaire et le résultat en comptabilité générale.
- Solde budgétaire: –Objectif de réduction du déficit de 2018 : -2 200 K€ (2 644 K€ au BR1 2017)
- Résultat et CAF : le résultat doit règlementairement être à 0 ; la CAF doit financer la dotation nette aux amortissements et provisions, de l'ordre de 4 500 K€ (3 844K€ au BR1)
- PRELEVEMENT sur FDR :
- Le FDR doit servir au financement de l'investissement. Les besoins connus à ce jour sur les opérations pluriannuelles de recherche, d'immobilier et d'enseignement sont de 1 660K€ auquel s'ajoute le remboursement de l'emprunt en capital (250 K€), soit un prélèvement total estimé à moins de 2 000 K€

M. Jean Fabbri (EaT) estime que les élus du CA devraient mieux exprimer l'insuffisance de la dotation de l'Etat en budget (ce qui, avec les RCE, inclus les créations d'emplois, revalorisations salariales diverses...) pour faire face aux besoins de l'établissement en recherche et en formation. Il interroge sur les futurs COM.

Le débat d'orientation budgétaire est approuvé par la délibération n°2017-31 (unanimité et 3 abstentions).

3.3. Propositions de la commission des moyens du 16 juin 2017

La commission des moyens s'est réunie le 16 juin 2017 pour adopter différents tarifs, un don et pour apporter des ajustements aux modalités des frais de déplacement :

- Approbation des tarifs des enseignements de formation continue 2018-2019 et additif tarifs 2017-2018 ;
- Approbation des ajustements sur les remboursements de frais de déplacement ;
- Approbation des modalités d'acompte et de tarification du CUEFEE ;
- Approbation des tarifs du master Mathématiques appliquées au Vietnam ;
- Approbation d'un don de matériel d'orthoptie ;

- Approbation des tarifications des locations exceptionnelles ;
- Approbation de l'exonération des droits du pack sport pour les étudiants sportifs de haut niveau.

Les propositions de la commission des moyens du 16 juin 2017 sont approuvées par la délibération n°2017-32 (unanimité).

3.4. Propositions de la commission des moyens du 30 juin 2017

Outre le budget rectificatif n°1 et le débat d'orientation budgétaire, la commission des moyens a adopté des mesures relatives aux frais de remboursement des missions, des tarifs concernant l'Institut d'études judiciaires (IEJ) et le concours d'accès au CRFPA (école des avocats) ainsi qu'une disposition relative au remboursement des droits d'inscription :

- Ajustement des modalités de remboursement des frais de déplacement ;
- Tarifs concernant l'IEJ et le CRFPA (rémunération des membres du jury et droits spécifiques) ;
- Retenue de 50 € sur les droits d'inscription en cas d'annulation d'inscription.

Les propositions de la commission des moyens du 30 juin 2017 sont approuvées par la délibération n°2017-33 (unanimité).

4. Affaires générales et juridiques

4.1. Statuts de la COMUE Centre-Val-de-Loire

Suite à la sortie de la COMUE Léonard de Vinci, il est proposé de créer une nouvelle COMUE avec l'Université d'Orléans, l'INSA Centre-Val-de-Loire, le CHRU de Tours et le BRGM. Les projets de statuts ont été validés par la DGESIP et font l'objet d'une approbation par les conseils d'administration des futurs membres. Ils seront examinés ensuite par le CNESER avant l'adoption du décret de création de la nouvelle COMUE.

Selon Jean Fabbri, il n'y a pas d'urgence à s'orienter vers une nouvelle ComUE par un vote de statuts car le nouveau gouvernement, instruit des avatars de diverses ComUEs qui se dissolvent, semble adopter un attentisme pragmatique. Il mentionne une déclaration commune des sections SNASUB et SNESUP des universités de Tours et Orléans qui marque une opposition à la logique régionale et à la "gouvernance" resserrée de ce projet de ComUE. Il demande un vote à bulletin secret.

Les statuts de la COMUE Centre-Val-de-Loire sont approuvés par la délibération n°2017-34 (19 pour, 5 contre et 7 abstentions).

4.2. Projet de règlement intérieur de l'Université

L'Université ne dispose pas actuellement de règlement intérieur, contrairement à d'autres établissements. Ce projet de règlement intérieur est proposé par un groupe de travail constitué de représentants du comité technique (CT) et du conseil académique (CAC).

Ce règlement intérieur a pour objectif de permettre d'exercer ses droits et libertés au sein de l'Université dans un cadre qui garantit le bon fonctionnement de l'établissement. Le projet de règlement intérieur a déjà fait l'objet d'un examen par le CHSCT, le CT et le CAC plénier. Son adoption définitive aura lieu en septembre 2017.

5. Ressources humaines

5.1. Utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2017-09-15

A partir d'un tableau recensant les emplois vacants, mentionnant les besoins exprimés par les composantes, le conseil d'administration doit se prononcer, après avis du comité technique et du conseil académique, sur l'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2017.

M. Jean Fabbri souligne le réel besoin d'emplois pour faire face à l'arrivée encore attendue en hausse des étudiants de L1. Les postes d'ATER demandés maintenant en juillet lui semblent tardifs ; il exprime le souhait d'une organisation plus réactive.

38 postes vacants (1 PRCE, 1PRAG, 2 LECT, 3 PAST, 20 MCF, 9 PR) font l'objet d'un examen par le conseil.

La proposition d'utilisation des emplois vacants est approuvée par la délibération n°2017-35 (unanimité et 1 abstention).

5.2. Bilan social

L'examen du bilan social est reporté à une séance ultérieure.

5.3. Politique indemnitaire des BIATSS

Le conseil d'administration doit se prononcer sur la proposition de revalorisation de régime indemnitaire des personnes BIATSS, suite aux échanges entre l'intersyndicale et la direction de l'Université (revalorisation de 5% dont un rattrapage pour 2016).

Les élus "Ensemble à Tours" s'abstiendront sur la revalorisation car ils l'estiment insuffisante en particulier pour les personnels de catégorie C qui ont les plus bas salaires.

La revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS est approuvée par la délibération n°2017-36 (unanimité et 4 abstentions).

5.4. Cadre de travail de la PST animaleries

Le conseil d'administration doit se prononcer sur les modifications apportées au cadre de travail de la plateforme scientifique et technique animaleries (organisation et cadre de travail des agents). Une des modifications significatives est l'inclusion de l'animalerie du pôle de Chinon.

Le cadre de travail de la PST Animaleries est approuvé par ma délibération n°2017-37 (unanimité).

5.5. Désignation de deux représentants à la commission d'aide sociale

Le conseil d'administration du 3 avril 2017 a procédé à la modification des statuts de la commission d'aide sociale en supprimant l'obligation que les deux enseignants-chercheurs ou enseignants désignés par le conseil d'administration soient élus en son sein. A la suite du conseil du 3 avril 2017, un appel à candidature a été lancé pour la désignation des deux enseignants-chercheurs ou enseignants. Il y a lieu de procéder à la désignation des deux candidats qui ont répondu à l'appel à candidature : M. Gervasio Sémédo et de M. Samuel Leman.

La désignation est approuvée par la délibération n°2017-38 (unanimité et 3 abstentions).

5.6. Ajout en séance : rehaussement du plafond des aides de la commission d'aide sociale

Le montant des aides octroyées par la commission d'aide sociale est actuellement plafonné à 1 500 €. Or, ce montant est parfois insuffisant, notamment dans le cadre de prise en charge de frais d'obsèques suite au décès d'un agent de l'Université. Il est proposé de rehausser le plafond à 4 000 €.

Le rehaussement du plafond est approuvé par la délibération n°2017-39 (unanimité).

6. Recherche, études doctorales et valorisation

6.1. Compte rendu de la commission de la recherche du 30 mai 2017

A défaut de transmission du compte rendu, il sera fait état des points évoqués à la commission de la recherche du 30 mai 2017 à la prochaine séance.

7. Etudes et vie de l'étudiant

7.1. Approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 juin 2017

La CFVU du 22 juin 2017 a évoqué différents points nécessitant une approbation par le conseil d'administration :

- liste des UEO pour l'année universitaire 2017-2018 ;
- renouvellement du DU étudiant entrepreneur (D2e) ;
- renouvellement du certificat d'aptitude à l'insertion universitaire ;
- renouvellement du DU de droit français à Lodz (Pologne) ;
- convention avec le Centre Régional Basse Vision (CRBV).

Les propositions de la CFVU sont approuvées par la délibération n°2017-40 (unanimité).

Par ailleurs, la CFVU a proposé, dans la continuité des mesures d'accompagnement des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile, de créer une commission ad hoc d'exonération des droits de scolarité des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile. Cette proposition est tout d'abord justifiée par une différence de situation importante entre ce public spécifique et les autres étudiants. Par ailleurs, la multiplication des exceptions par rapport au régime traditionnel d'exonération des droits de scolarité complexifie le travail de la commission. En créant une commission ad hoc, présidée par le Vice-Président chargé de la vie étudiante, une procédure et un calendrier adaptés aux caractéristiques de ces étudiants pourront être mis en place.

La création de la commission ad hoc d'exonération est approuvée par la délibération n°2017-41 (unanimité).

7.2. Désignation d'un représentant étudiant élu au CA à la commission ad hoc destinée à l'exonération des droits de scolarité des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile..

La composition de la commission ad hoc dédiée à l'exonération des droits de scolarité des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile comprend un étudiant élu au conseil d'administration. Il s'agit de désigner M. Benjamin Caquet.

La désignation de M. Benjamin Caquet à la commission ad hoc dédiée à l'exonération des droits de scolarité des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile est approuvée par la délibération n°2017-42 (unanimité).

7.3. Prise en compte de l'identité de genre à l'Université

La Mission Egalité de l'Université, soucieuse de lutter contre les discriminations, propose une démarche permettant aux étudiant.e.s transidentitaires de pouvoir utiliser leur prénom d'usage dans la vie universitaire et étudiante, à l'exclusion des documents officiels.

La démarche permettant aux étudiant.e.s transidentitaires d'utiliser leur prénom d'usage est approuvée par la délibération n°2017-43.

7.4. Compte rendu de la CFVU du 22 juin 2017

Mme Cécile Goï, vice-présidente chargée de la formation initiale et tout au long de la vie, présente les points évoqués à la CFVU qui ne nécessitent pas d'approbation par le conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Tours, le 21 septembre 2017

Le Président,
Philippe Vendrix

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Délibérations et décisions)